



Erreur de date d'audience sur la convocation de mon avocat

Par **ericanice**, le **31/03/2009** à **18:50**

Bonjour, brièvement mon problème.

Je suis restaurateur, ma cuisinière après six mois de maladie ne reprends pas son poste, et ne répons pas aux convocations (5) de la médecine du travail, 3 semaine après son dernier arrêt de travail je reçois une convocation au conseil des prud'hommes pour licenciement abusif, conciliation 23 décembre, je prends donc un avocat, qui se rend à cette audience et me communique la date du jugement par courrier au 6 avril 2009, aujourd'hui je reçois un courrier accompagné d'une facture de 2700 euro me disant que l'audience du 23 mars a eu lieu et que le délibérer et pour le 08.06.09, sans aucune explication.. Je téléphone donc à son cabinet pour connaître les raisons de ce changement de date m'empêchant déjà d'être présent, contrairement à la partie adverse, de plus de communiqué les éléments suivant qui je pense sont capital,

- attestation de l'urssaf des a-m précisant que cette dame fait toujours partie de mon personnel à ce jour,
- les cinq accusés réception des convocations à l'ametra,
- la copie de tous les bulletins de salaire à 0
- les arrêt de travail
- le certificat d'invalidité fait par son médecin traitant après le sixième mois d'arrêt,
- les différentes lettres recommandées notamment pour absence injustifiées,

que faire???